



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 15 avril 2011

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	37	11	1

**OBJET : 02-2 - SALLE OMNISPORTS
DES TROIS MOULINS - MARCHÉ DE
MAITRISE D'ŒUVRE - AVENANT N°3 -
FIXATION DU COUT DE REALISATION
DES TRAVAUX - AUTORISATION DE
SIGNATURE**

Le vendredi 15 avril 2011 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 08/04/2011, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Khéra BADAOUÏ, M. Jonathan GENSBURGER, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

Procurations

M. Jean-Pierre GONZALEZ à M. Jean LEONETTI
M. Georges ROUX à M. Eric PAUGET
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Angèle MURATORI
M. Audouin RAMBAUD à M. Jacques BAYLE
Mme Jacqueline DOR à M. Jacques BARBERIS
Mme Marguerite BLAZY à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
Mme Nathalie DEPETRIS à M. Yves DAHAN
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : M. André PADOVANI

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

866-11

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le **22/04/11**

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le **22/04/11**

Pour le Maire,



Stéphane PINTRE
Directeur Général des Services

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE

Par délibération du Conseil municipal n°2144/08 du 17 octobre 2008, l'Assemblée délibérante a adopté le principe de la réalisation d'une salle omnisports dans le secteur des Trois Moulins et a autorisé le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre, pour l'opération précitée, dans le cadre des articles 70 et 74 du Code des Marchés Publics.

A la suite de la procédure de concours et par délibération n° 914/09 du 4 mai 2009, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché de Maîtrise d'œuvre avec le groupement AUER WEBER ET ASSOZIIERTE/FRADIN/WECK/SLH SUD EST OTBI/T/E/S/S/Acoustique & Conseil/ALAIN WEISZ/ VISIONLAB-architecturesport pour un forfait provisoire de rémunération de 2 331 000 € H.T., la part de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux s'établissant à 18 500 000 € H.T.

A la suite de contraintes techniques et de modifications du programme souhaitées par le maître d'ouvrage, l'assemblée délibérante a approuvé, par délibération n° 1966/09 en date du 2 octobre 2009, la passation de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre fixant le coût prévisionnel des travaux à 20 400 000 € H.T., dans le cadre du décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrages publics à des prestataires de droit privé, et à l'article 4 du CCP.

Une recherche d'économies, réalisée sans incidence sur la qualité et les performances de la salle omnisports en terme d'accueil et de dimension durable de la construction, a permis de déterminer un nouveau coût prévisionnel de travaux soit 19 642 000 € H.T.

Le marché de maîtrise d'œuvre a fait l'objet d'un avenant n° 2 approuvé par délibération n° 2816/10 du 17 décembre 2010, aux fins d'arrêter le nouveau coût prévisionnel des travaux à 19 642 000 € H.T.

Le montant des honoraires de la maîtrise d'œuvre, recalculé en conséquence, faisait apparaître une moins value de 38 584,93 € H.T.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la construction de la Salle Omnisports, des consultations ont été lancées et suite aux différentes étapes des procédures définies par le Code des Marchés Publics, ont été retenues les entreprises suivantes, leurs offres étant considérées comme économiquement les plus avantageuses :

LOTS	Titulaires	
LOT 1 - terrassements	STCM – TP SPADA	539 491,40 €
LOT 2 - Gros œuvre	CAMPENON BERNARD	5 555 000,00 €
LOT 3 - Charpente	CANCE – SMAC – CANCE Alu	6 264 200,00 €
Lot 4 - Cloisons	CLIBAT-PLAFOSOL-SCREB	614 530,00 €
Lot 5 - Menuis. Int	GEMMO MENUISERIE	268 422,00 €
Lot 6 - Carrelage	SM3C	220 000,00 €

02-2 - SALLE OMNISPORTS DES TROIS MOULINS - MARCHE DE MAITRISE D'OeUVRE - AVENANT N°3 - FIXATION DU COUT DE REALISATION DES TRAVAUX - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE

Lot 7 - Sols Souples	CLIBAT-PLAFOSOL-SCREB	86 347,90 €
----------------------	-----------------------	-------------

02-2 - SALLE OMNISPORTS DES TROIS MOULINS - MARCHE DE MAITRISE D'OeUVRE - AVENANT N°3 - FIXATION DU COUT DE REALISATION DES TRAVAUX - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE

Lot 8 – Peinture	GIANI	175 000,00 €
Lot 9 - Serrurerie	TMA	317 727,00 €
LOT 10 - Ascenseur	CFA	22 490,00 €
LOT 11 - Pb - Chauff - Vent	CCS	1 490 380,89 €
LOT 12 - Electricité	EUROPELEC	1 844 340,90 €
Lot 13 - Gradins-Sièges	HUGON SPORTS	430 000,00 €
Lot 14 - Equipements Sportifs	SPORT FRANCE	38 400,00 €
Lot 15 - Parquet- sols sportifs	CIBES	282 919,60 €
LOT 16 - VRD	SNAF - Gagneraud	844 375,00 €
Lot 17 - Espaces verts	ISS Espaces Verts	25 874,00 €
	TOTAL	19 019 498,69 €

Conformément au décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993, un avenant au marché de maîtrise d'œuvre, qui portera le n° 3, est nécessaire pour formaliser l'engagement du maître d'œuvre sur le coût de réalisation des travaux, égal à la somme des montants initiaux des marchés de travaux passés par le maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux, soit 19 019 498,69 € H.T. et qui sera assorti d'un taux de tolérance de 2 %, conformément à l'article 16 du CCP.

Il convient de préciser que cet avenant n° 3 est sans incidence financière sur le forfait de rémunération du Maître d'œuvre.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE

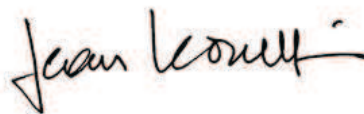
- **APPROUVE** l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement AUER WEBER ET ASSOZIIERTE/FRADIN/WECK/SLH SUD EST OTBI/T/E/S/S/Acoustique & Conseil/ALAIN WEISZ/ VISIONLAB-architecturesxpor, fixant le coût de réalisation des travaux au montant ci-dessus défini ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant n° 3.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,



Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM 02-2 - Réalisation de la salle omnisports des trois Moulins - marché de maîtrise d'oeuvre - avenant n. 3 - fixation du cout de réalisation des travaux - autorisation de signature -

Date de transmission de l'acte : 22/04/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 22/04/2011

Numéro de l'acte : DCM867-11 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20110415-DCM867-11-DE

Date de décision : 15/04/2011

Acte transmis par : Marianne AUGUSTO

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.4. Aménagement du territoire